

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E26000049/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 24 juillet 2026

La présidente du tribunal administratif de Nancy

CODE : 3

Vu enregistrée le 24 juillet 2026, la lettre par laquelle la commune de Clezentaine demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet de zonage d'assainissement de la commune de Clezentaine ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

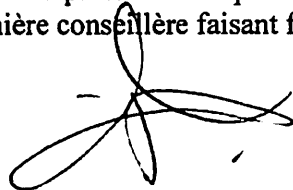
ARTICLE 1 : Monsieur Goudjo Romuald Gbedey est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Robert Choux est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Clezentaine et à Messieurs Goudjo Romuald Gbedey et à Robert Choux.

Pour la présidente empêchée,
La première conseillère faisant fonction,



Florence Milin-Rance